

LISTE DES DELIBERATIONS

Etaient présents : 10

M. FRADIN D., Mme GLODT, Mme COUDRET, Adjoints ; M.HANOUILLE ,
Mme FRADIN V, MM .ALLAIN, DEBLAISE, COSSET, LYS, Mme AUDEBERT

Absents : Mme FOUCHÉ, M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN

Date de convocation : 04/01/2024 et

Date d'affichage : 16/01/2024 et de publication :16/01/2024

LES DELIBERATIONS EXAMINEES ET ADOPTEES

DEL1101241 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU GERZEAU
(Tranche 1) (choix de l'entreprise)

DEL1101242 - AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU GERZEAU : DEMANDE DE
SUBVENTION DETR

DEL1101243 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (suppression d'un
poste)

MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN

17260 CRAVANS**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701339 - 2024

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2024**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- quatre, le onze janvier, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 04 Janvier 2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Présents : M. FRADIN D., Mme GLODT, Mme COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE, Mme FRADIN Véronique, MM. ALLAIN, DEBLAISE (arrivé au point 3), COSSET, LYS, Mme AUDEBERT

Absents : M.LEROY, Mme FOUCHÉ

Secrétaire de séance : Mme FRADIN

**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU GERZEAU (tranche 1)
(choix de l'entreprise)**

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en la forme d'une procédure adaptée ouverte.

Il n'est pas prévu de décomposition en lot ni en tranche car cette opération concerne uniquement la réalisation de travaux de voirie.

Les candidats avaient obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire suivante :

- Béton désactivé sur l'intégralité de la surface en substitution du sablage calcaire.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 12 décembre à 12 h 00

La commission d'ouverture des plis s'est réunie.

5 offres ont été réceptionnées par voie dématérialisée

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Prix des prestations : 50 %, valeur technique : 40 % et valeur environnementale : 10 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

De faire effectuer la prestation supplémentaire (béton désactivé) et choisir en conséquence une entreprise avec cette mission

Au regard de l'analyse évoquée précédemment, il est établi le classement suivant :

Offre de base + prestation supplémentaire

1- ETATP PICOULET

2- STPA

3- SCOTPA

4- EIFFAGE ROUTE SUD OUEST

5- GP SARL

Le marché est attribué au prestataire le mieux disant, en tenant compte des critères de choix annoncés par cette consultation.

Compte tenu des éléments précités, l'offre du candidat ETATP PICOULET, est considérée comme l'offre étant économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de confier les travaux d'aménagement de la route du Gerzeau à l'entreprise ETATP PICOULET - pour un montant de 100 808.00 € HT soit 120 969.60 € TTC
- AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer ce marché et tous documents relatifs à ce dossier

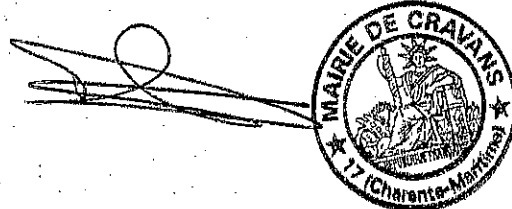
PRECISE que ces travaux seront réglés sur l'article 2151- opération 141

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

~~MAIRIE DE CRAVANS~~Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANSTELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339 - 2024

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2024EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- quatre, le onze janvier, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 04 Janvier 2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Présents : M. FRADIN D., Mme GLODT, Mme COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE, Mme FRADIN Véronique, MM. ALLAIN, DEBLAISE (arrivé au point 3), COSSET, LYS, Mme AUDEBERT

Absents : M.LEROY, Mme FOUCHÉ

Secrétaire de séance : Mme FRADIN

OBJET : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU GERZEAU
DEMANDE DE SUBVENTION DETR - 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder aux travaux de l'aménagement de la Route du Gerzeau pour un montant de 109 687.35 € HT. (Entreprise PICOULET : 100 808.00 € HT + maîtrise d'œuvre et autre fais : 8 879.35 € HT)

- DEMANDE le maintien de la demande de subvention au titre de la DETR (Aménagement des centres de bourg DETR paragraphe 7.3)

- APPROUVE le plan de financement ci-dessous

- PRECISE que les crédits nécessaires à ces aménagements seront inscrits au BP 2024

L'ensemble (109 687.35 € HT) sera financé par :

- | | |
|--|---------------|
| - la DETR pour 40% soit | : 43 874.94 € |
| - Le Conseil Départemental (amendes de police) | : 25 000.00 € |
| - Les fonds propres pour le solde (37.21%) | : 40 812.41€ |

Le projet pourrait débuter en Mars 2024.

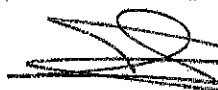
AUTORISE le Maire à signer les marchés et documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

~~MAIRIE DE CRAVANS~~

Place Michel ALLAIN

17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339- 2024 _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ / _ / 2024**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- quatre, le onze janvier, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 09 Janvier 2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Présents : M. FRADIN D., Mme GLODT, Mme COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE ,
Mme FRADIN Véronique, MM. ALLAIN, DEBLAISE (arrivé au point 3), COSSET, LYS,
Mme AUDEBERT

Absents : M.LEROY, Mme FOUCHé

Secrétaire de séance : Mme FRADIN

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
(suppression d'un poste)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 25 Mai 2020 portant le nombre d'adjoints à 3.

Il fait part des instructions de la Sous-Préfecture suite au décès de M. Claude GANDEMER, adjoint.

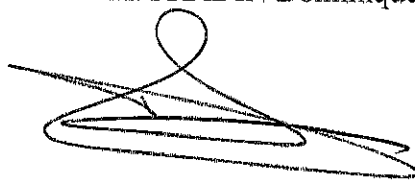
Le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE de SUPPRIMER un poste d'adjoint
FIXE le nombre d'adjoints au maire à 2

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.